

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 octobre 2013

PLFSS 2014 - (N° 1412)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS293

présenté par
M. Paul, rapporteur

ARTICLE 28

A l'alinéa 7, après le mot :

« maladie »,

substituer au signe :

« , »,

les mots :

« et de représentants ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.